

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 18 décembre 2023**

**Délibération n° 2023\_184**  
**ADHESION AU FORUM FRANCAIS POUR LA SECURITE URBAINE - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Maire.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 42**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean-Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugenie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL.

**EXCUSEES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4**

Mesdames, Messieurs : Ghislaine BOUVIER à Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Emilie MARCHES à Thierry TRIJOLET, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Aude BLET-CHARAUDEAU à Jean-Louis COURONNEAU.

**ABSENTS : 3**

Mesdames, Messieurs : Patricia NEDEL, Thomas DOVICH, Antoine JACINTO.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gérard CHAUSSET**

Monsieur Jean-Pierre Brasseur, Adjoint au Maire Délégué à la Tranquillité Publique rappelle à l'assemblée que, attentive au cadre de vie et à la tranquillité de ses habitants, la ville de Mérignac s'est engagée à développer les moyens dévolus à la prévention des incivilités et de la délinquance sur son territoire.

Ainsi, en complément d'actions préexistantes, la commune a récemment renforcé son équipe de médiation sociale pour être plus présente sur le terrain. Elle a développé de nouvelles interventions de prévention au sein des établissements scolaires et des maisons de quartier, mais aussi complété sa police municipale avec la création d'une brigade de soirée et, d'ici le début de l'année prochaine, la mise en œuvre d'un centre de supervision urbain qui pilotera un réseau d'une centaine de caméras de vidéoprotection.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie municipale établie par la ville en collaboration étroite avec ses partenaires. Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) du mois de mai dernier en a adopté les orientations autour de trois priorités déclinées d'une stratégie départementale établie par la Préfecture :

- La prévention de la délinquance auprès de l'enfance et de la jeunesse
- Le renforcement de la tranquillité publique
- L'aide aux personnes vulnérables.

Pour enrichir ce travail au fil de l'eau, il est important de s'inscrire dans un partage d'expériences avec d'autres collectivités confrontées aux mêmes enjeux.

Créé en 1992, le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) est une association qui regroupe une centaine de collectivités locales françaises, villes, intercommunalités, départements et régions. Elle s'inscrit dans un réseau européen (European Forum for Urban Security) de 250 collectivités, réparties dans 16 pays, qui mettent en œuvre des actions de prévention et de traitement de la délinquance.

Instance d'échanges techniques, le FFSU propose également à ses membres un centre de ressources numériques, une activité de veille, en complément de formations ouvertes aux agents publics, aux élus ainsi qu'aux partenaires parties prenantes du CLSPDR.

Animé par l'objectif de renforcer les collaborations entre les collectivités engagées dans des politiques locales de sécurité qui promeuvent un équilibre entre prévention, sanction et cohésion sociale, le FFSU propose un montant d'adhésion calculé selon le nombre d'habitants.

Pour la tranche de 30 000 à 100 000 habitants à laquelle appartient Mérignac, le coût d'adhésion 2024 est fixé à 3 041 €. Les crédits sont inscrits au budget principal de la Ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-21,

**Vu** l'avis de la Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie en date du 5 décembre 2023,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver l'adhésion de la Ville au Forum Français pour la Sécurité Urbaine pour un montant 2024 de 3 041 € ;

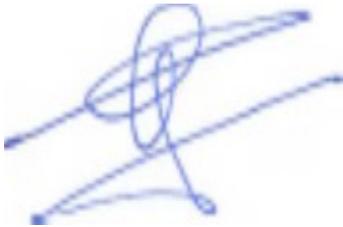
**ARTICLE 2 :** de désigner Monsieur Jean-Pierre Brasseur, adjoint au Maire délégué à la tranquillité et à la sécurité publiques, en tant que représentant titulaire, et Monsieur Jean-Charles Astier, conseiller municipal délégué à la jeunesse, la prévention et les relations avec le mouvement sportif, en tant que représentant suppléant.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023  
Reçu en préfecture le 19/12/2023  
Publié le 19/12/23  
ID 033-213302813-20231218-1761-DE-1-1

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 46 voix pour

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 18 décembre 2023



**Gérard CHAUSSET**  
Secrétaire de séance



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*